

Exercice 1990 - Budget Supplémentaire

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année à la même époque, le Budget Supplémentaire est présenté aux Conseillers Municipaux. Ce document reprend pour le Budget Principal :

- d'une part, l'excédent de clôture 1989 disponible qui s'élève à 15 783 584,44 F (chapitre 970) et qui correspond à l'excédent de clôture constaté au Compte Administratif 1989, soit 30 783 584,44 F duquel ont été déduits les 15 000 000 F de reprise anticipée d'excédent ayant servi à financer partiellement le Budget Primitif 1990 (délibération du 5 mars 1990),

- et d'autre part, les restes à réaliser qui se montent en recettes à 89 103 097 F dont 86 632 940 F pour la section d'investissement et 2 470 157 F pour la section de fonctionnement, et en dépenses à 80 620 229 F dont 74 150 068 F pour la section d'investissement et 6 470 161 F pour la section de fonctionnement.

Ces chiffres globaux sont répartis dans les différents chapitres du budget.

Outre ces opérations de reprise sur l'exercice précédent, le Budget Additionnel enregistre toutes les opérations nouvelles ayant fait l'objet de votes du Conseil Municipal du début de l'exercice au 12/11/1990 inclus.

Les principales opérations, tant en reports qu'en opérations nouvelles, sont :

En recettes

- les emprunts prévus à ce jour pour 65 300 000 F dont 63 440 000 F de reports 1989 (63 291 000 F au titre de l'emprunt globalisé 1989 et 149 000 F pour la construction du nouvel abattoir dans la ZI des Tilleroyes), et 1 860 000 F correspondant à un nouvel emprunt pour préfinancer la TVA sur notre participation 1990 au déficit de la ZAC de Planoise dans l'attente de la perception du fonds de compensation de la TVA qui interviendra dans deux ans,

- les subventions et participations à des travaux d'équipement pour respectivement 30 854 427 F et 200 000 F,

- les subventions et participations de fonctionnement ainsi que divers remboursements pour 4 871 603 F.

En dépenses

- au compte 16 «emprunts et dettes à long et moyen terme», les remboursements anticipés de capital restant dû dans le cadre :

* de la gestion active de la dette suite à une modification de taux d'intérêt pour 8 680 710 F,

* de l'aliénation à la SA MECA CONTROL du bâtiment industriel sis rue Lavoisier pour 1 297 600 F,

* de l'encaissement de la TVA et de la subvention du Conseil Général ainsi que du reversement de l'excédent de financement pour les locaux de la pépinière d'entreprises de Besançon Palente (Société IEN) pour 2 420 000 F,

* de l'aliénation d'une parcelle de terrain rue Edison dépendant de la propriété occupée précédemment par le GIP Temps Fréquence pour 81 000 F,

* de l'aliénation de terrains dans la zone artisanale des Montarmots pour 326 000 F,

- au compte 21, les acquisitions de biens pour 27 687 841,72 F,
- au compte 23, les travaux neufs et grosses réparations pour 58 900 307,61 F.

En conséquence, la balance arrêtée à ce jour s'établit comme suit :

Recettes	137 028 614,35 F
Dépenses	123 557 218,66 F
Excédent	13 471 395,69 F

Il convient d'ajouter aux opérations précitées concernant le Budget Principal, celles des budgets annexes des Services des Eaux, de l'Assainissement, de la Régie des Abattoirs, du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA) et des Forêts (activité sylvicole).

Etablies selon les mêmes règles que pour le Budget Principal, les balances des budgets annexes sont arrêtées comme suit :

Budget du Service des Eaux

Recettes	9 840 909,65 F
Dépenses	6 449 241,00 F
Excédent	3 391 668,65 F

Budget du Service de l'Assainissement

Recettes	18 676 409,09 F
Dépenses	15 717 352,00 F
Excédent	2 959 057,09 F

Budget de la Régie des Abattoirs

Recettes	96 948,21 F
Dépenses	661,00 F
Excédent	96 287,21 F

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA)

Recettes	158 778,37 F
Dépenses	141 163,00 F
Excédent	17 615,37 F

Budget du Service Forêts (activité sylvicole)

Recettes	597 397,00 F
Dépenses	597 397,00 F
Excédent	0,00 F

Les excédents ainsi déterminés se montent globalement à 19 936 024,01 F. Ils pourront éventuellement être utilisés en tout ou partie d'ici la clôture de l'exercice et feraient l'objet de votes de l'Assemblée Communale.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 1990 qui est à la fois un budget complémentaire en ce sens qu'il rectifie le Budget Primitif 1990 par des compléments ou des réductions de crédits, et un budget de reports qui assure la liaison avec l'exercice précédent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous savez que pour le budget supplémentaire nous prenons l'excédent de clôture disponible de l'année 1989, on signale 15 783 584,44 F. On y ajoute les restes à réaliser en matière de recettes dans les deux sections investissement et fonctionnement et on y retire les réalisés ; en matière de dépenses on fait la même chose. Ensuite, on y ajoute tous les résultats financiers chiffrés en recettes et en dépenses des délibérations qui ont été prises jusqu'à la réunion du 12 novembre dernier, pas celle d'aujourd'hui, donc on s'arrête à novembre.

A la page 110 de ce document jaune, vous avez l'équilibre, la balance, 137 MF de recettes, 123 MF de dépenses, donc un excédent de 13 471 395,69 F. C'est en somme les fonds libres dont nous pouvons disposer à ce jour, c'est-à-dire en ce début de décembre. De la même façon et selon les mêmes règles, on a ajouté dans le rapport le budget supplémentaire du Service des Eaux, de l'Assainissement, de l'Abattoirs, des Soins à Domicile et des Forêts et, à la page 137 toujours du même rapport, vous trouvez globalement les excédents qui sont tout près de 20 MF et qui sont des fonds libres sur l'ensemble des budgets présentés.

C'est un budget qui est un budget complémentaire mais aussi un budget de report, la liaison si vous voulez avec l'exercice précédent et le compte administratif 1989. Quelle est la position du groupe «Une Ambition pour Besançon», Monsieur GRAPPIN ?

M. GRAPPIN : Puisque nous avons toujours voté contre le budget normal, nous sommes obligés de voter contre le budget supplémentaire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ça me paraît logique, c'est pourquoi je voulais vous l'entendre dire. Pas d'autres oppositions exprimées ? Les Verts n'ont rien à dire de spécial ?

M. NACHIN : Nous avons la même position puisqu'on a voté contre le budget principal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien. Sont donc contre, les représentants de ces deux groupes.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité, 11 Conseillers des groupes «Une Ambition pour Besançon» et «Les Verts, Besançon-Écologie» votant contre, adopte le budget supplémentaire de l'exercice courant.